

• Parcelles non agricoles (particuliers, forestiers, collectivités)

Pour les parcelles non agricoles, différents contrats sont proposés * : la gestion des berges des cours d'eau et de la ripisylve **, les actions en vue de restaurer les zones humides forestières, l'entretien et la restauration de mares ou de prairie humide, la conservation d'ilôt de vieillissement d'arbres en milieu forestier et la protection des gîtes à Chiroptères (Chauves-souris).

Un contrat Natura 2000 a déjà été conclu avec la commune de Challes avec la création d'une mare et la restauration de plusieurs mégaphorbiaies (type de prairie humide). Sept autres contrats sont en cours d'élaboration concernant des particuliers ou des collectivités.

* : Cette liste de contrats n'est pas exhaustive.

** : La ripisylve est la végétation de bord de cours d'eau.

Les suivis et les inventaires naturalistes :

• Suivis de la migration des amphibiens sur Loudon

(étangs de Loudon sur la commune de Parigné l'évêque) :

Après la constatation d'une mortalité routière d'amphibiens sur la route communale des Loudonneaux commune de Parigné l'Évêque, le Conseil départemental de la Sarthe en tant qu'animateur du site Natura 2000, le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir mandaté pour le suivi et la commune de Parigné l'Eveque ont mis en place une étude sur la migration prénuptiale aux abords des étangs de Loudon. L'objectif de cette étude était de préciser les effectifs et les espèces traversant la route, les axes et les sens de migrations ainsi que les zones de reproduction. 16 sorties nocturnes entre Janvier et Avril 2018 ont été effectuées. 1633 amphibiens ont été dénombrés (1271 vivants et 362 morts), 11 espèces ont été contactées. (Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille agile, Rainette verte, Grenouilles vertes, Triton palmé, Triton crêté, Triton ponctué, Triton marbré, Triton de Blasius et Salamandre tachetée). En termes d'analyse, les résultats confirment le fait que le passage est plus important lorsqu'il pleut en soirée et que la température est supérieure à 8°C. De plus, les effectifs augmentent jusqu'à mi-mars et baissent ensuite, ce qui est logique au vue du cycle biologique des espèces. Les perspectives potentielles sont donc la création d'aménagements permettant de réduire la mortalité routière de ces espèces et la sensibilisation de la population locale.



Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*. Source : CPIE VSL



Crapaud commun *Bufo bufo*. Source : CPIE VSL

• Un minuscule escargot terrestre nommé Vertigo...

En France, il existe plus de 700 espèces de gastéropodes (escargots terrestres, escargots d'eau douce et limaces). Les Vertigos comptent onze espèces en France dont six ont été trouvées en Sarthe. Parmi elles, deux espèces, le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*). Ces deux espèces sont considérées comme vulnérables à l'échelle mondiale et nationale.

Le Vertigo de Des Moulins est un des « plus gros » Vertigo : une coquille de 2,2 à 2,7mm de haut pour 1,3 à 1,65mm de diamètre ! Ce Vertigo a besoin d'un milieu relativement ouvert et calcaire, avec une végétation dense et assez haute, ainsi qu'une humidité au sol constante dans l'année. Il est possible de le trouver dans des habitats variés : peupleraies, bords d'étang, fossés et prairies humides.

Le Vertigo étroit est quant à lui plus discret. Moins commun que le Vertigo de Des Moulins, il fréquente quasiment les mêmes habitats. Il préfère néanmoins un sol épais et une végétation plus clairsemée. Il ne supporte pas les épisodes d'inondations et de fermeture de milieux. Sa coquille est couleur chocolat au lait et mesure entre 1,5 et 1,9mm de haut pour 1mm de diamètre.



Vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana*. Source : CPIE VSL



Vertigo étroit *Vertigo angustior*. Source : CPIE VSL

• Projet de recherche en Sarthe

Dans le département, la découverte inopinée du Vertigo étroit en 2015 ainsi que la présence à plusieurs endroits du Vertigo de Des Moulins sont à l'origine d'un projet de recherche de ces deux espèces. Cette étude a été déposée en 2015 auprès de la Région Pays de la Loire par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir et par Franck Noël, malacologue (spécialiste des mollusques). Après acceptation et un financement sur trois ans (2017-2019), le projet a trois axes à développer : Axe 1 : Améliorer la connaissance et la répartition des mollusques dans le département. Axe 2 : Faire connaître auprès des acteurs locaux, intégrer les inventaires réalisés dans les documents existants et former les professionnels à reconnaître l'espèce et à gérer les milieux favorables en faveur de celles-ci. Axe 3 : Gérer et protéger leur habitat par le biais de mesures de gestion ou par la mise en place de convention de gestion.



Etude pour la remise en état du Narais :

Dans l'objectif de la remise en état des cours d'eau, c'est-à-dire la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments, une étude a été réalisée par un bureau d'études (Egis eau) à la demande du Syndicat mixte du Dué et du Narais pour la restauration de la continuité écologique sur 4 rivières (le Narais, la Sourice, la Merize et la Hune). Durant cette étude, 22 ouvrages ont été analysés et différents scénarii ont été proposés pour chaque ouvrage aux différents propriétaires. Certains travaux de restauration de continuité écologique pourraient débuter en 2019.

• Zoom sur quelques espèces (re)découvertes sur le site en 2018 :



Petite pyrole *Pyrola minor*. Source : CPIE VSL

La Petite pyrole, *Pyrola minor*, est une plante de la famille des Ericacées qui vit essentiellement en milieu forestier sur des sols acides. Cette plante vivace, protégée dans la Région des Pays de la Loire, est également une espèce déterminante de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) mais elle figure aussi sur la liste rouge régionale des plantes vasculaires rares et/ou menacées en Pays de la Loire où sa conservation est considérée comme prioritaire.



Triton marbré *Triturus marmoratus*. Source : CPIE VSL

Le Triton marbré, *Triturus marmoratus*, peut mesurer jusqu'à 16 cm de longueur. Sa robe est de couleur verte, marbrée de noir et de gris. On constate une variation de sa couleur : en phase aquatique les individus sont plus foncés tandis qu'en phase terrestre, ils ont une couleur plus vive. Cette espèce est relativement exigeante en termes d'habitats (eaux limpides riches en végétation). Cette espèce est menacée par la pollution des milieux aquatiques et les comblements de mares. Le Triton marbré est cité dans l'Annexe IV de la directive habitats faune flore. Il est protégé en France et classé parmi les espèces « vulnérables » dans la liste rouge des vertébrés de France.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Conseil départemental de la Sarthe
Pierre Louis Chevreau
Tél. : 02 43 54 73 61
Courriel : pierre-louis.chevreau@sarthe.fr
Site : www.sarthe.fr



VALLÉE DU NARAIS NATURA 2000

Lettre | n°2

FÉVRIER 2019



« VALLÉE DU NARAIS, FORÊT DE BERCE, RUISSEAU DU DINAN »

Le Conseil départemental a affirmé sa volonté forte de préserver notre environnement et notre cadre de vie. Après une année 2018 qui s'est traduite par des actions significatives sur notre zone Natura 2000 de la vallée du Narais (refus du projet éolien sur le site de Parigné l'Évêque, mise en place du plan de préservation des étangs de St Mars la Brière...) nos objectifs 2019 vont se traduire par la poursuite et le renforcement de nos actions en faveur des Espèces et Habitats d'Intérêts Communautaire au travers de notre mission d'animation du site « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan. Sur les sites Natura 2000 dont le Département assure l'animation, la sensibilisation et la contractualisation avec les gestionnaires du milieu (forestiers, collectivités, particuliers) se poursuivront afin de faire évoluer les pratiques dans une optique de préservation des espèces et habitats naturels remarquables, avec la mobilisation de financements de l'Etat et de l'Europe.

PATRICK DESMAZIÈRES
Conseiller départemental du canton de Changé

Cela fait déjà plus de 2 ans que le Département assure l'animation de ce site. Cette lettre n°2 vous présente le bilan des activités de l'année 2018 notamment :

Les contrats Natura 2000

La mise en place de contrats Natura 2000 est une étape essentielle dans l'animation d'un site. Cette démarche effectuée par les particuliers, les exploitants et les collectivités est volontaire. Les contrats permettent de réaliser des actions de restauration et de préservation en faveur des habitats et des espèces d'Intérêts Communautaires avec une aide financière qui peut aller jusqu'à 100 % pour les particuliers.

• Parcelle agricole

Pour les parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC), différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) sont proposées aux agriculteurs. En voici quelques-unes :

- Restauration de mares,
- Limitation de fertilisants pour les prairies,
- Conversion de culture en prairies,
- Entretien et gestion des haies bocagères.

En 2018, 6 exploitations agricoles ont été visitées et 5 d'entre-elles ont contractualisé des MAEc.

